



ADHÉSION AU CODE D'ÉTHIQUE DES PARENTS

Extrait du livre des règlements administratifs de Hockey Québec 2022-2023

Nom de l'équipe: _____
Division: _____
Classe: _____
AMH: _____

Le règlement 10.4 du Livre des règlements administratifs de Hockey Québec prévoit que chaque parent doit lire et signer le « Code d'éthique des parents ». Un manquement ou un non-respect à une obligation de ce code d'éthique pourrait entraîner une sanction.

Les parents soucieux du développement de leur enfant doivent s'intéresser à leur mieux-être et connaître les valeurs éducatives véhiculées par le sport ou le loisir pratiqué. Ils doivent donc collaborer à l'utilisation de la pratique sportive ou du loisir comme moyen d'éducation et d'expression pour que leur enfant en retire des effets bénéfiques. Pour bien s'acquitter de leurs devoirs, les parents doivent adopter les comportements suivants:

- A. Démontrer du respect envers les entraîneurs, les dirigeants et les officiels (le) s.
- B. Avoir une bonne conduite et utiliser un langage approprié.
- C. Éviter toute violence verbale envers les participantes et les participants et appuyer tous les efforts déployés en ce sens.
- D. Ne jamais oublier que leur enfant joue dans un sport ou participe à une activité de loisir pour son propre plaisir, pas pour celui de ses parents.
- E. Encourager leur enfant au respect de la charte de l'esprit sportif, des règles du jeu ou des règles de régie interne de son équipe ou du programme.
- F. Reconnaître les bonnes performances de leur enfant comme celles des participantes et des participants adverses.
- G. Aider leur enfant à chercher à améliorer ses habiletés et à développer son esprit sportif ou de camaraderie.
- H. Apprendre à leur enfant qu'un effort honnête vaut tout autant que la victoire.
- I. Juger objectivement les possibilités de leur enfant et éviter les projections.
- J. Aider leur enfant à choisir une ou des activités selon ses goûts.
- K. Ne jamais tourner en ridicule un enfant parce qu'il a commis une faute ou qu'il a perdu le match.
- L. Encourager leur enfant par leur exemple à respecter les règlements et à résoudre les conflits sans agressivité ni violence.
- M. Prendre connaissance des lignes de conduite offertes sur le site www.sportbienetre.ca.
- N. Utiliser les réseaux sociaux, internet et autres médias électroniques de façon éthique et respectueuse des collègues, entraîneurs et dirigeants, ne pas s'en servir pour provoquer l'adversaire ou un autre membre.
- O. S'assurer que chacun soit traité avec respect et équité.
- P. S'engager à se conformer à toutes les exigences et recommandations de la Santé publique du Québec et autres autorités gouvernementales, et à mettre en place et adopter toutes les mesures nécessaires à cet effet en lien avec le plan de retour au hockey de la Fédération.
- Q. Conserver obligatoirement la confidentialité dans tous les dossiers, notamment ceux en lien avec la COVID-19.
- R. Observer rigoureusement les règles du plan de retour au hockey de Hockey Québec ainsi que des règles de la Santé publique.
- S. Accepter et respecter en tout temps les décisions des administrateurs, entraîneurs et officiels en lien avec le plan de retour au hockey de la Fédération ainsi que des règles de la Santé publique.
- T. Prendre connaissance et signer le code d'éthique des parents.

Le nouveau coronavirus, COVID-19, a été déclaré pandémie mondiale par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Le COVID-19 est extrêmement contagieux et se propagerait principalement par contact de personne à personne. Par conséquent, les autorités gouvernementales, tant locales, provinciales que fédérales, recommandent diverses mesures et interdisent divers comportements, le tout dans le but de réduire la propagation du virus.

Hockey Québec et ses membres, dont l'association/l'organisation de hockey mineur fait partie, s'engagent à se conformer à toutes les exigences et recommandations de la Santé publique du Québec et autres autorités gouvernementales, et à mettre en place et adopter toutes les mesures nécessaires à cet effet. Cependant Hockey Québec et l'association/l'organisation de hockey mineur ne peuvent garantir que vous (ou votre enfant, si le participant est mineur/ou la personne dont vous êtes le tuteur ou le responsable légal) ne serez pas infecté par le COVID-19. De plus, votre participation aux activités pourrait augmenter vos risques de contracter le COVID-19, malgré toutes les mesures en place.

En signant le présent document,

- 1) Je reconnais la nature hautement contagieuse du COVID-19 et j'assume volontairement le risque que je (ou mon enfant, si le participant est mineur/ou la personne dont je suis le tuteur ou le responsable légal) puisse être exposé ou infecté par le COVID-19 par ma (sa) participation aux activités de Hockey Québec ou de l'association/l'organisation de hockey mineur. L'exposition ou l'infection au COVID-19 peut notamment entraîner des blessures, des maladies ou autres affections.
- 2) Je déclare que ma participation (ou celle de mon enfant, si le participant est mineur/ou la personne dont je suis le tuteur ou responsable légal) aux activités de Hockey Québec ou de l'association/l'organisation de hockey mineur est volontaire.

Le présent document demeurera en vigueur jusqu'à ce que Hockey Québec reçoive les directives des autorités gouvernementales provinciales et de la Santé publique du Québec, à l'effet que les engagements contenus à la présente déclaration ne sont plus nécessaires.

Je m'engage à respecter les mesures de la Santé publique du Québec concernant la COVID-19.

J'ai signé la présente déclaration librement et en toute connaissance de cause.

Nom du parent (lettres moulées)

Signature du parent

Lieu / Date : _____